

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5<sup>e</sup> Législature

## PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 30<sup>e</sup> SEANCE2<sup>e</sup> Séance du Vendredi 26 Octobre 1973.

## SOMMAIRE

1. — Décisions du Conseil constitutionnel sur des requêtes en contestation d'opérations électorales (p. 4878).
2. — Questions d'actualité (p. 4878).
  - REMBOURSEMENT DES PRÊTS A LA CONSTRUCTION  
(Question de M. de Poulpiquet.)  
MM. Torre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances ; de Poulpiquet.
  - EXPORTATIONS VERS L'ITALIE PAR VOIE FERRÉE  
(Question de M. Julia.)  
MM. Comiti, ministre chargé des relations avec le Parlement ; Julia.
  - RAVITAILLEMENT EN PRODUITS PÉTROLIERS  
(Questions de M. Bertrand Denis et de M. Krieg.)  
MM. Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique ; Bertrand Denis, Krieg.
  - NÉGOCIATIONS AVEC LES SYNDICATS DE LIP  
(Question de M. Depietri.)  
MM. Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique ; Depietri.
  - FERMETURE DES ABATTOIRS DE LA VILLETTE.  
(Question de M. Stehlin.)  
MM. Comiti, ministre chargé des relations avec le Parlement ; Stehlin.
  - Rappel au règlement : MM. Michel Durafour, le président.
  - CONDITIONS DE TRAVAIL A LA S. N. C. F.  
(Question de M. Laurissergues.)  
MM. Comiti, ministre chargé des relations avec le Parlement ; Laurissergues.
  - M. Stehlin.
  - Rappel au règlement : MM. Bertrand Denis, le président.
3. — Ordre du jour (p. 4884).

PRESIDENCE DE M. MARCEL ANTHONIOZ,  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DECISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR DES  
REQUETES EN CONTESTATION D'OPERATIONS ELEC-  
TORALES

M. le président. En application de l'article 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel :

— d'une part, notification de diverses décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales ;

— d'autre part, notification d'une décision portant annulation de l'élection législative des 4 et 11 mars 1973 dans la première circonscription de la Guadeloupe, à la suite de laquelle M. Hélène avait été proclamé élu.

Ces décisions sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 2 —

## QUESTIONS D'ACTUALITE

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Je rappelle aux auteurs de ces questions que, après la réponse du ministre, ils disposent de la parole pour deux minutes au plus.

## REMBOURSEMENT DES PRÊTS A LA CONSTRUCTION

M. le président. M. de Poulpiquet demande à M. le Premier ministre quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour remédier à la situation dramatique des familles disposant de ressources modestes qui ont accédé à la propriété grâce à des prêts et qui viennent de subir, depuis un an, des augmentations successives d'environ 50 p. 100 des mensualités de remboursement en raison des majorations du taux de l'escompte qui sont intervenues depuis cette date.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances.

M. Henri Torre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances. La question posée par M. de Poulpiquet n'a pas manqué de retenir l'attention du Gouvernement, mais le taux d'augmentation de 50 p. 100 du montant des remboursements mensuels des familles, indiqué par cet honorable parlementaire, me semble quelque peu élevé, pour des raisons que je vais développer.

Lorsqu'un particulier accède à la propriété, il fait appel, très généralement, à deux sortes de concours bancaires : d'abord à des prêts bonifiés par l'Etat, qui lui sont consentis par le Crédit foncier de France ou le Crédit immobilier et, pour le complément, à des prêts bancaires.

Il est exact que les taux d'intérêt des prêts bancaires ont connu, ces derniers mois, une très forte élévation qui se répercute de façon très sensible sur les remboursements des emprunteurs. J'indique à M. de Poulpiquet que, d'après nos calculs, ces charges d'intérêts se sont accrues d'environ 30 p. 100. Mais sur la partie provenant des prêts de l'Etat, les remboursements n'ont pas varié puisque le taux d'intérêt est fixe.

Dans ces conditions, la majoration a pu s'élever, sur l'ensemble, à 20 ou 25 p. 100, ce qui est encore excessif.

Les taux des prêts bancaires sont indexés sur le taux de l'escompte, mais — c'est la loi des parties — quand celui-ci vient à baisser, la personne qui a emprunté pour acquérir un bien immobilier en profite, car l'indexation joue évidemment dans les deux sens.

Le problème que vous avez évoqué n'est peut-être pas aussi grave que vous avez bien voulu le dire, monsieur de Poulpiquef, mais il n'en existe pas moins, puisque les familles doivent maintenant faire face à des taux de remboursement supérieurs, du fait de l'augmentation du taux de l'escompte.

Je rappelle toutefois que les remboursements des prêts pour l'accession à la propriété sont pris en compte pour la détermination des droits à l'allocation logement.

J'ajoute enfin que, devant la situation délicate que vous nous avez décrite, M. le ministre de l'économie et des finances et moi-même envisageons de prendre, dans les jours à venir, des contacts avec la profession bancaire, de façon à examiner avec elle ce qui pourra être fait dans ce domaine.

**M. le président.** La parole est à M. de Poulpiquef.

**M. Gabriel de Poulpiquef.** Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, des explications que vous m'avez données et de votre engagement d'étudier prochainement le problème avec les banques pour voir ce qu'il est possible de faire.

Le Gouvernement ne se rend pas suffisamment compte des difficultés des populations.

**M. Jacques Chaumont.** Très bien !

**M. Gabriel de Poulpiquef.** Vous venez de nier que l'augmentation des mensualités de remboursement atteigne 50 p. 100. Je pourrais vous citer un cas précis qui fait ressortir une majoration de 53 p. 100. Je regrette de ne pas avoir le temps de vous donner des détails, mais je les tiens à votre disposition.

J'ignore la provenance de vos renseignements. En tous cas ils sont inexacts. Si des informations aussi contestables parviennent à un membre du Gouvernement, on comprend mieux que le mécontentement se développe sans que le Gouvernement en soupçonne la gravité !

Le montant du prêt à la construction est déterminé en fonction des ressources du ménage. En principe, les remboursements ne doivent pas excéder 30 p. 100 de ces revenus. Compte tenu des augmentations successives des intérêts, ce pourcentage est maintenant dépassé de beaucoup.

Vous me répondez que les particuliers bénéficient de prêts bonifiés pour construire leur maison. Cela serait vrai s'ils n'attendaient pas trois ans pour obtenir une prime avec prêt dans certains départements comme le mien, ce qui oblige les trois quarts d'entre eux à s'adresser uniquement aux banques.

Mes propos sont faciles à contrôler, croyez-moi.

Dans les lotissements ouvriers, les trois quarts des accédants à la propriété remboursent des mensualités de cent mille francs avec des salaires de mille deux cents francs.

Ces gens-là sont aux abois. Ils voudraient bien vendre leurs biens immobiliers mais le blocage des prêts les en empêche.

La situation est très critique. Il faudrait absolument trouver une solution pour alléger la charge des ménages à faibles ressources soit par une bonification d'intérêts, soit par une majoration spéciale des allocations logement. Sinon, nous irons au-devant de difficultés extrêmement pénibles.

Je demande au Gouvernement de s'informer complètement de la situation et de prendre très rapidement les mesures qui s'imposent. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

#### EXPORTATIONS VERS L'ITALIE PAR VOIE FERRÉE

**M. le président.** M. Julia demande à M. le Premier ministre s'il n'estime pas souhaitable d'intervenir auprès du Gouvernement Italien afin que les exportations de notre pays et spécialement celles du département de Seine-et-Marne vers l'Italie ne subissent pas de graves préjudices, en raison du blocage du trafic ferroviaire effectué dans les gares de la frontière franco-italienne pour des raisons qui paraissent tenir à l'insuffisance des possibilités de triage des chemins de fer italiens.

La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

**M. Joseph Comiti, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, les difficultés signalées par l'honorable parlementaire tiennent essentiellement au développement du volume des échanges franco-italiens et à l'insuffisance du réseau transalpin.

Depuis plusieurs mois déjà, la S. N. C. F. avait appelé l'attention des chemins de fer italiens sur les difficultés d'acheminement.

Il ressort des indications fournies à la S. N. C. F. que, du côté italien, on est conscient du problème posé.

D'ores et déjà, le doublement de la voie ferrée Modane—Turin et le renforcement du centre de triage de Turin sont programmés et considérés comme prioritaires par le Gouvernement italien.

Cependant, compte tenu de l'importance d'autres travaux entrepris en Italie, notamment sur la ligne Rome—Florence, il est fort peu probable qu'une solution soit apportée dans les mois à venir au problème soulevé par M. Julia.

Le ministère des affaires étrangères vient cependant d'appeler l'attention des autorités italiennes sur l'importance que le Gouvernement français attache à cette affaire.

**M. le président.** La parole est à M. Julia.

**M. Didier Julia.** Monsieur le ministre, le Président de la République a lui-même rappelé que la Beauce et la Brie étaient des régions privilégiées pour la culture des céréales. Elles en exportent, effectivement, en grande partie vers l'Italie.

Par ailleurs — et peu de gens le savent — toutes les verreries italiennes sont fabriquées avec de la silice presque pure que l'on trouve en région parisienne, en particulier en Seine-et-Marne.

Pour vous donner une idée, je préciserais que 6.000 wagons sont actuellement bloqués à la frontière à Modane. Dans toutes les plus petites gares de Seine-et-Marne plusieurs centaines de tonnes de sable ou de blé ne peuvent pas partir du fait du refus de la S. N. C. F. de les acheminer vers la frontière italienne.

En outre, la région parisienne, et la Seine-et-Marne en particulier, fournissent des constructions métalliques qui restent également dans les gares françaises où elles s'altèrent, certes moins que le blé ou le sable qui ne doit pas dépasser un certain taux d'humidité pour être utilisable par les verreries.

Fait paradoxal : les bateaux de sable en provenance de Hollande arrivent plus vite en Italie, après avoir franchi le détroit de Gibraltar, que les trains chargés du sable parisien à destination de Venise ! Il y a là pour la France une perte de travail et un manque à l'exportation considérables. Par ailleurs, des milliers de quintaux de céréales pourrissent à la frontière.

Le fait que le Gouvernement italien entende donner la priorité à des travaux sur la ligne Rome—Florence ne me satisfait que moyennement. Ce qui m'inquiète, c'est que nous ne voyons pas de solution, d'autant que le Gouvernement italien a transféré au profit d'autres investissements les crédits prévus pour l'aménagement de la gare de triage de Turin.

Les pertes d'emplois constatées dans les carrières de la région parisienne — et en Seine-et-Marne en particulier — créent une grave inquiétude. Il en est de même en ce qui concerne le gaspillage de quantités considérables de céréales. Si l'on ne peut acheminer ces dernières jusqu'à leur destination, du moins devrait-on les stocker dans de bonnes conditions.

Cette situation entraîne également une perte très importante à l'exportation. Je ne l'ai pas chiffrée, mais le ministère de l'économie et des finances pourrait le faire.

Pour toutes ces raisons, je souhaite vivement que le gouvernement français manifeste d'une manière très ferme au gouvernement italien l'attention et l'intérêt qu'il porte à l'amélioration et à la modernisation de l'acheminement de nos produits vers ce pays.

#### RAVITAILLEMENT EN PRODUITS PÉTROLIERS

**M. le président.** M. Bertrand Denis demande à M. le Premier ministre quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour que les Français soient ravitaillés en produits pétroliers, plus particulièrement en produits dits « noirs » dénommés également « fuel ».

M. Krieg demande à M. le Premier ministre quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à l'actuelle pénurie de fuel industriel et de fuel domestique.

La parole est à M. le ministre du développement industriel et scientifique.

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** Je répondrai en même temps à M. Krieg et à M. Bertrand Denis.

Dans le problème très important qu'ils soulèvent, un point me paraît essentiel et il faut le souligner : l'approvisionnement de notre pays en pétrole brut n'a pas subi, à ce jour, de perturbations sensibles. Par conséquent, les besoins normaux de chaque utilisateur doivent pouvoir être satisfaits.

Cependant, il est exact que des difficultés dans les livraisons de produits pétroliers, portant presque exclusivement sur les fuels domestiques, ont été constatées depuis quelque temps. Il est certain que le mois d'octobre a vu une demande, de la

part de la clientèle, s'accroître fortement en raison des inquiétudes suscitées par la situation au Proche-Orient et, il faut le dire aussi, des perspectives d'un mouvement de hausse des prix. Ces demandes ont provoqué un gonflement important de la demande des revendeurs auprès des raffineurs.

Durant les trois premières semaines du mois d'octobre, les raffineurs ont été ainsi amenés à livrer un tonnage supérieur de 40 p. 100 au tonnage livré pendant la période correspondante de l'année passée.

Et, pourtant, certains revendeurs se sont trouvés dans une situation délicate, soit parce qu'ils étaient approvisionnés par l'intermédiaire d'importateurs ne pouvant plus se ravitailler, car actuellement les prix du marché international sont beaucoup plus élevés que les prix pratiqués sur le marché intérieur, soit parce qu'ils ne disposaient pas de contrats de livraison importants des raffineurs, correspondant au montant des engagements qu'ils avaient pris eux-mêmes à l'égard de leur clientèle, en particulier pour assurer certains marchés publics.

Je me suis donc efforcé de régler ces situations difficiles dans la mesure où elles ne relèvent pas seulement d'une mauvaise gestion, ce qui a été parfois le cas, et j'ai ainsi fait assurer les livraisons aux consommateurs dans les cas présentant un caractère d'urgence, en particulier pour les hôpitaux, les écoles, et répondu à certains besoins essentiels de l'agriculture, comme le séchage du maïs.

Dans chaque département, dès le 16 octobre, j'ai mis à la disposition des préfets un chef de district représentant la profession pétrolière. Il a été chargé de fournir toutes les informations utiles et de régler les cas urgents. Les situations qui n'auraient pu être réglées sur le plan local ont pu être traitées directement par le service de la distribution de la direction des carburants au ministère du développement industriel et scientifique. Il va de soi, mesdames, messieurs les députés, que si un problème particulier était encore sans solution dans les régions que vous connaissez tout spécialement, nous essaierions de vous aider à le résoudre rapidement.

Par ailleurs, à ma demande, des discussions ont été engagées entre les compagnies pétrolières et mes services pour mettre au point les modalités d'une mise à la disposition des importateurs démunis actuellement d'approvisionnement d'une fraction notable des produits raffinés qu'ils ne peuvent plus trouver aujourd'hui sur le marché international. Cela atténuera, j'en suis sûr, les difficultés des négociants revendeurs qui s'approvisionnaient traditionnellement auprès d'eux.

Enfin, je voudrais rappeler que nous veillons depuis longtemps à constituer, au niveau national, des stocks de sécurité destinés à faire face à une interruption éventuelle ou à une diminution importante de nos importations. Ils représentent aujourd'hui l'équivalent de trois mois de consommation totale et doivent donc nous mettre à l'abri des effets d'une réduction momentanée de nos approvisionnements.

Le caractère rassurant de nos stocks de sécurité ne m'interdit cependant pas d'estimer que, dans les présentes circonstances, chacun peut contribuer, en ce qui le concerne, à améliorer notre sécurité des approvisionnements en évitant tout gaspillage inutile de l'énergie. Cela rejoint, au niveau national, les préoccupations économiques d'ensemble.

**M. le président.** La parole est à M. Denis.

**M. Bertrand Denis.** Monsieur le ministre, je me réjouis du petit bout de chemin que vous avez fait vers nous.

Les produits pétroliers posent souvent des problèmes, en zone rurale en particulier. Je me suis déjà ouvert à vous de celui des distributions d'essence et de supercarburant, mais je vous demanderai de me répondre en une autre occasion sur ce point, le sujet étant trop complexe pour pouvoir être traité au cours d'une séance réservée aux questions d'actualité.

Il n'en reste pas moins que la situation en matière de fuel domestique et de gas oil est aujourd'hui angoissante. Vous nous avez dit que des efforts ont été faits. Je ne suis pas sûr, quant à moi, que la répartition de sauvegarde à laquelle il a été procédé ait été satisfaisante. Que s'est-il passé en effet ? Les compagnies pétrolières ont laissé aux distributeurs, généralement des marchands de charbon ou de produits du sol, le soin de livrer à leurs clients. Ces distributeurs ont appris ensuite qu'ils ne recevaient pas le contingent nécessaire pour l'année, celui-ci étant réduit. Dans le même temps, ils ont constaté que les besoins réels augmentaient considérablement, dans la proportion de 20 à 25 p. 100 par rapport à l'année précédente. Si bien que, même s'ils étaient livrés, ils ne pourraient satisfaire que la moitié des besoins prévisibles, et les solutions de dépannage auxquelles vous venez de faire allusion ne sauraient suffire à remédier à une telle situation.

En outre, monsieur le ministre, vous avez annoncé une hausse de prix pour le 1<sup>er</sup> novembre. N'est-ce pas la meilleure manière de faire fuir la marchandise en attendant cette date ? Dans ces conditions, tous ceux qui ne disposaient ni de la place ni de l'argent pour faire des provisions de fuel ne peuvent plus en avoir. Or le fuel constitue un produit indispensable à la marche du pays.

Vous avez déclaré aussi, monsieur le ministre, que vous aviez prévu des stocks pour le cas où la situation internationale viendrait à se compliquer. Mais alors, il conviendrait d'affiner la répartition, car je crains que nos activités agricoles et industrielles n'en pâtissent gravement, sans parler de la gêne qu'entraînerait l'absence de moyens de chauffage.

**M. le président.** La parole est à M. Krieg.

**M. Pierre-Charles Krieg.** Monsieur le ministre, comme M. Bertrand Denis, j'ai été sensible à votre réponse à la fois précise et très étoffée.

Au cours des semaines qui viennent de s'écouler, nous nous sommes trouvés dans une situation de semi-pénurie qui a permis à certains de se livrer à des opérations spéculatives. Il ne fait pas l'ombre d'un doute que les événements du type de ceux que nous connaissons en ce moment, se traduisent toujours par une hausse des prix à la consommation. Nous le savons.

Je n'arrive pas à comprendre — mais j'aimerais qu'on me l'explique — pourquoi les livraisons normales n'ont pu être faites partout alors que les approvisionnements étaient assurés, que des stocks existaient et que certains clients avaient pu être servis. D'après votre raisonnement, il eût été normal que l'on disposât des quantités correspondantes aux livraisons effectuées l'an dernier à la même époque, car c'est au mois d'octobre que les stocks se reconstituent, même les stocks familiaux. Or il semble que nulle part en France les consommateurs n'aient reçu plus de la moitié ou des deux tiers de ce qu'ils avaient commandé.

Il ne fait aucun doute qu'il y a eu quelque part dans la chaîne de distribution, que ce soit au niveau des stockeurs, des distributeurs ou ailleurs, une opération de spéculation. C'est pour prévenir ce genre de manœuvre que le Gouvernement doit se montrer vigilant. En effet, une situation semblable peut se reproduire, car nous n'en avons pas fini avec ce genre de difficultés, et le jour où elle se présentera de nouveau elle entraînera les mêmes conséquences.

Il faut donc — et c'est sans doute davantage au ministre de l'économie et des finances qu'à vous-même que je devrais m'adresser, monsieur le ministre — que le Gouvernement frappe avec énergie ceux qui profitent d'une telle situation pour déclencher dans le pays une espèce de psychose et de panique qu'ils utilisent pour réaliser des bénéfices anormaux.

#### NÉGOCIATIONS AVEC LES SYNDICATS DE LIP

**M. le président.** M. Depietri signale à M. le Premier ministre la lourde responsabilité que vient de prendre le Gouvernement en rompant les discussions engagées avec les organisations syndicales de Lip à Besançon et en faisant à nouveau intervenir la police contre les travailleurs et lui demande quelles mesures il compte prendre pour la reprise immédiate des négociations sur la base de l'acquis en vue de garantir l'emploi pour l'ensemble des salariés de l'entreprise.

La parole est à M. le ministre du développement industriel et scientifique.

**M. Jean Charbonnel,** ministre du développement industriel et scientifique. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je suis assez surpris de l'interprétation très personnelle que M. Depietri a cru devoir donner des récents développements de l'affaire Lip.

**M. Guy Ducloné.** Elle est pourtant assez exacte !

**M. le ministre du développement industriel et scientifique.** Puis-je lui rappeler que quatorze rencontres entre M. Giraud et les organisations syndicales, de longues heures de négociations entre les représentants du personnel et les industriels concernés avaient permis d'aboutir, dans le cadre des dispositions du Gouvernement, à un accord sur les structures des nouvelles sociétés à créer ?

Puis-je lui rappeler aussi qu'en ce qui concerne l'emploi, ces deux mois de négociations avaient conduit M. Giraud et ses collègues à déterminer les limites extrêmes des engagements qu'ils pouvaient accepter et qui se traduisaient par le réembauchage de près de 80 p. 100 du personnel de l'ancienne société Lip ?

Puis-je lui rappeler, enfin, que les 159 personnes qu'il n'était pas prévu de réemployer dans l'entreprise ou qui ne devaient pas bénéficier du régime de retraite anticipée se voyaient offrir de larges possibilités d'emploi à Besançon ou dans la région bisonnaine, assorties d'offres de stages de reclassement professionnel ?

Mais ces différentes propositions, qui devaient déboucher sur une aide financière et technique considérable de l'Etat, n'avaient de signification — il faut le répéter — que si le personnel de l'entreprise les acceptait. C'est pourquoi M. Giraud et ses collègues ont demandé, avec mon plein accord, qu'il soit consulté à leur propos, sous la responsabilité des organisations syndicales. Le vote du 12 octobre a marqué la très nette volonté d'une large majorité du personnel de ne pas donner suite au plan présenté par les industriels, alors que l'ensemble des travailleurs de Lip avait été clairement averti des conséquences qu'aurait une réponse négative. Dès lors, la solution industrielle, patiemment élaborée depuis le 1<sup>er</sup> août, n'avait plus de signification et plus rien ne pouvait empêcher la disparition définitive de l'entreprise.

Pour ce qui concerne les récentes opérations de police, je dois également rappeler à l'Assemblée nationale qu'elles ont été menées à l'initiative et sous la responsabilité des autorités judiciaires saisies en leur temps des différentes plaintes déposées contre les ouvriers de Lip en raison des illégalités qu'ils ont commises.

Enfin, je ne puis que confirmer, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, que je n'ai pas l'intention de demander à d'autres industriels de reprendre la mission dont M. Giraud s'est acquitté avec une conscience et une patience auxquelles je voudrais rendre ici publiquement hommage.

Mais il va de soi que si des industriels faisaient connaître leur souhait de tenter de reprendre telle ou telle activité de l'ancienne société Lip qui ne leur paraîtrait pas définitivement compromise, ils pourraient compter, dans la limite de ses moyens, sur le plein concours du ministère du développement industriel et scientifique.

C'est ce qui est actuellement en cours pour l'usine de machines-outils située à Ornans. C'est — je l'espère — ce qui se produira peut-être, dans les prochains jours, pour le département de fabrication d'armement.

Il reste, bien entendu, que mon collègue le ministre du travail, dans l'exercice de ses attributions, veillera, ainsi qu'il en a pris personnellement l'engagement, au reclassement, dans les meilleures conditions possibles, des personnels de l'ancienne société Lip.

**M. le président.** La parole est à M. Depietri.

**M. César Depietri.** Monsieur le ministre, votre réponse ne correspond pas exactement à la réalité.

**M. le ministre du développement industriel et scientifique.** Hélas si !

**M. César Depietri.** En fait, vous venez de condamner Lip.

Le refus du Gouvernement de reprendre les discussions avec les travailleurs de la société Lip, alors qu'il semblait, il y a deux semaines, que M. Giraud et les organisations syndicales étaient parvenus à des solutions acceptables, indiquerait-il, de la part du Gouvernement, une volonté de revanche sur ces travailleurs qui, depuis près de sept mois, luttent pour conserver leur emploi et garder à la nation une entreprise de haute technique pour le développement de l'industrie horlogère et de l'automatisme industriel ?

L'action menée par les travailleurs de chez Lip et le soutien qu'ils avaient reçu de la population avaient contraint le Gouvernement à négocier et à proposer des solutions après toutes sortes de provocations policières, dont celle de l'occupation de l'usine.

Est-ce un hasard si ce refus de reprendre la négociation intervient juste au moment où une solution était possible à partir des résultats déjà acquis, comme l'a déclaré la C. G. T. ?

En effet, les mesures prévues et les reclassements déjà intervenus rendent possible la reprise de l'activité de l'entreprise sans qu'aucun travailleur ne soit laissé sans emploi.

M. Gorse, ministre du travail, n'a-t-il pas déclaré, le 22 octobre dernier, à une délégation de la C. G. T., que cinquante-cinq travailleurs bénéficiaient de la pré-retraite, que soixante-douze étaient déjà reclassés, que quatre-vingts avaient opté pour une formation en université en bénéficiant de leurs revenus antérieurs et qu'une solution comportant une période de formation rémunérée à 100 p. 100 du salaire antérieur existait pour cent soixante-dix autres travailleurs ?

Alors, monsieur le ministre, rien n'empêche la reprise de l'activité de Lip par les 969 travailleurs restants, comme cela a été prévu il y a deux semaines, sinon le refus du Gouvernement.

**M. Pierre Lepage.** Et celui de la C. F. D. T. !

**M. César Depietri.** Ce refus ressemble à une vengeance du Gouvernement contre ces travailleurs dont l'action courageuse pour conserver leur emploi et maintenir l'entreprise en activité constitue une condamnation de la politique antisociale et antinationale du pouvoir.

Revanche, en effet, car M. le Premier ministre dit froidement : « Lip, c'est fini ». Lundi dernier, la police envahit le local mis à la disposition des organisations syndicales par la municipalité de Besançon, ce qui constitue une atteinte aux libertés publiques. Puis c'est le refus de reprendre les discussions dans l'espoir de laisser pourrir l'affaire. Se rabaisser ainsi à se servir de la revanche comme d'une institution gouvernementale est un véritable scandale.

**M. Pierre-Charles Krieg.** Il ne fallait pas vous laisser déborder par la C. F. D. T. !

**M. César Depietri.** C'est un scandale. Cela vous gêne peut-être, mais c'est la réalité.

**M. Pierre-Charles Krieg.** La réalité, c'est votre échec.

**M. César Depietri.** Cette façon d'agir du Gouvernement ne démontre pas sa force mais, au contraire, sa faiblesse et son incapacité d'appliquer des solutions pour la sauvegarde de Lip. A travers la société Lip, il sacrifie délibérément un potentiel industriel ce qui inévitablement réduira l'activité économique de la région de Besançon et accroîtra le chômage.

Cette faiblesse reflète les difficultés et les contradictions grandissantes qui agitent le Gouvernement, sa majorité et le patronat.

Monsieur le ministre, l'intérêt du pays, qui passe avant tout, exige que le Gouvernement modifie son attitude et, sans délai, reprenne les négociations avec les organisations syndicales à partir des résultats déjà acquis lors des dernières discussions.

Les communistes, qui ont toujours soutenu la juste lutte des travailleurs de Lip, poursuivront leur action jusqu'à ce qu'une solution acceptable pour ceux-ci soit non seulement admise, mais effectivement appliquée par le Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. André Fanton.** Vous avez soutenu les travailleurs de Lip comme la corde soutient le pendu !

#### FERMETURE DES ABATTOIRS DE LA VILLETTE

**M. le président.** M. Stehlin demande à M. le Premier ministre les raisons pour lesquelles a été décidée la destruction des abattoirs de La Villette alors que, pour un prix vingt fois moindre, les installations auraient pu être adaptées, mises en état pour assurer le travail qu'on en attendait et lui signale que, de toute manière, de nombreux professionnels de la boucherie vont être gravement atteints par cette mesure.

La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

**M. Joseph Comiti, ministre chargé des relations avec le Parlement.** A la question posée par M. Stehlin, je répondrai que, devant les difficultés d'exploitation enregistrées par le complexe de La Villette, le Gouvernement avait décidé de poursuivre temporairement l'exploitation du marché à bestiaux et de l'abattoir et, à l'issue d'une expérience de deux ans, de tirer les leçons des résultats obtenus.

Je souligne également que les pouvoirs publics ont tenté loyalement cette expérience. A cet effet, la Semvi, société gestionnaire de La Villette, a procédé à un certain nombre de réorganisations internes pour accroître son efficacité. Par ailleurs, et malgré les charges importantes que cela représente, les possibilités techniques d'abattage de La Villette n'ont pas été diminuées.

Il n'en demeure pas moins que l'activité de La Villette a continué à décroître ces dernières années et que l'expérience ainsi tentée n'a pas réussi.

Il est évident que, dans ces conditions, le Gouvernement ne pouvait qu'en tirer les conséquences et que poursuivre plus longtemps l'expérience eût été accroître encore plus la charge financière représentée par le maintien du complexe de La Villette.

Sur le plan des adaptations éventuelles qui auraient pu être apportées aux installations existantes, je souligne, à l'attention de M. Stehlin, qu'il est particulièrement hasardeux de chiffrer de telles adaptations : fallait-il terminer la construction de la salle des ventes, auquel cas la somme des investissements nécessaires se serait chiffrée en centaines de millions de francs ?

Dans l'hypothèse où, comme l'avaient demandé certains professionnels, les pouvoirs publics se seraient limités à la construction d'une salle climatisée des viandes, le total de la dépense se serait

encore élevé à un minimum de 20 millions de francs. J'ajoute d'ailleurs que ce chiffre ne couvrirait pas le coût du démontage d'un certain nombre de chaînes d'abattage qui était indispensable pour ramener la capacité d'abattage de La Villette à des dimensions satisfaisantes.

Enfin, j'appelle l'attention de M. Stehlin sur le fait qu'en tout état de cause les pouvoirs publics auraient dû, comme ils le faisaient précédemment, prendre à leur charge le déficit de fonctionnement du complexe qui s'élève à plus de 15 millions de francs par an, ainsi que la couverture des frais financiers qui représente un volume annuel de dépenses supérieur à 40 millions de francs.

Ainsi donc, il me semble quelque peu hasardeux de penser que les installations auraient pu être adaptées pour un prix très inférieur au coût de la destruction du complexe et de la construction à sa place d'un ensemble exemplaire.

S'agissant du personnel présent à La Villette, je rappelle que le Gouvernement s'est engagé, soit à maintenir en activité à la Semvi certains personnels, soit à procéder, dans les meilleures conditions possibles, au reclassement du personnel de l'abattoir.

En outre, je précise que les entreprises installées à La Villette auront la possibilité, soit de se transférer à Rungis comme cela a d'ailleurs déjà été le cas pour certaines d'entre elles, soit de demander le bénéfice de l'indemnisation.

Enfin, l'expérience de ces dernières années a montré que les détaillants sont assurés de pouvoir s'approvisionner, soit à Rungis, soit auprès des abattoirs situés dans la périphérie de la région parisienne.

En définitive, la décision qui vient d'être prise devait l'être et on n'aurait pas manqué, en son absence, de le reprocher au Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. Stehlin.

**M. Paul Stehlin.** Vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, si je ne suis pas de l'avis que vous venez d'exprimer au nom du Gouvernement.

Au premier scandale de La Villette succède maintenant ce qu'on peut appeler, à juste titre, un deuxième scandale de La Villette qui, à mon avis, s'annonce comme beaucoup plus grave que le précédent.

D'abord, que représentait La Villette, ou plutôt qu'est-ce que La Villette actuellement ?

La Villette approvisionne 65 laboratoires fabricants, 61 centres hospitaliers, 74 facultés et instituts de recherche scientifique, 150 laboratoires d'analyses divers. C'est le seul endroit en France, et même en Europe occidentale, où il est possible de récolter en une fois de grandes quantités de produits rares, faciles à rassembler en un seul point. Et certaines productions hautement spécialisées ne sont possibles que grâce à un centre d'envergure nationale, voire internationale. Les très nombreuses entreprises scientifiques ou industrielles qui s'approvisionnent à La Villette ne pourront continuer à le faire que dans un grand complexe équivalent.

Alors pourquoi détruire ce centre puisque nous serons contraints d'en reconstruire un autre identique ? Sa disparition ruinerait un grand nombre d'activités essentielles pour la recherche médicale et la production pharmaceutique, qui ne pourraient s'approvisionner ailleurs, même à l'étranger, dans d'aussi bonnes conditions.

Un institut national de prélèvements d'organes et de divisions tissulaires, imposé par les recherches fondamentales et appliquées, trouverait sa place dans les importants locaux déjà réalisés.

Ces raisons font que La Villette est un service public et elles imposent, à elles seules, son maintien et sa finition.

L'aspect financier de ce nouveau scandale est non moins accablant. Ne pas utiliser les installations existantes revient à consacrer effectivement une perte totale d'environ 130 milliards d'anciens francs, ce que les organisations de contribuables ne sauraient admettre. En effet, tirer un trait sur cette somme signifie la destruction des installations réalisées et comporte l'engagement de nouvelles dépenses auxquelles s'ajouteront celles rendues nécessaires pour reconstruire un complexe différent et couvrir tous les frais annexes imposés par ce type d'opération. Une comparaison montrera l'étendue du problème. L'ensemble des opérations représente : premièrement, quinze milliards d'anciens francs environ pour la destruction proprement dite ; deuxièmement, une soixantaine de milliards d'anciens francs pour la reconstruction d'installations d'une capacité très inférieure, en admettant toutefois qu'aux erreurs passées ne s'en substituent pas d'autres — ce qui n'est pas exclu — et en tenant compte que les prix de la construction seront beaucoup plus élevés dans

les années à venir qu'ils ne l'ont été entre 1962 et 1966 ; troisièmement, cinq à dix milliards d'anciens francs pour les frais de transfert des entreprises et du personnel de La Villette et les indemnités de dédommagement pour le préjudice causé aux 3.200 employés et aux 5.000 personnes environ qui vivent de ce centre dans sa proximité immédiate ; quatrièmement, les dépenses à engager pour que se poursuivent, durant la période de transition, les activités obligatoires exercées précédemment par ce centre. Ces dernières dépenses sont difficilement chiffrables, mais si l'on tient compte du manque à gagner engendré par le désordre et des dépenses positives, on aboutit à un certain nombre de milliards — je parle toujours en anciens francs pour être plus percutant — à ajouter aux précédents, soit au total environ cent milliards d'anciens francs de dépenses nouvelles.

Face à ces perspectives, les opérations de terminaison et de rationalisation préconisées par le syndicat général du commerce en gros des viandes de Paris-La Villette, par l'association de défense et de l'expansion de l'économie et de l'emploi de la région parisienne, par les groupements professionnels et par les organisations de contribuables ne s'élèveraient qu'à huit milliards de francs !

La comparaison entre les deux opérations montre l'avantage économique de la solution de finition. Le coût de cette opération ne représente pas la moitié des seules dépenses de destruction pure et simple qui, en elles-mêmes, n'assurent aucune rentabilité et ne sont pas remboursées en quelques années par la seule économie de fonctionnement du complexe.

Cette finition n'empêcherait d'ailleurs pas l'utilisation de certains terrains disponibles dans le secteur de La Villette pour la construction d'hôtels, de parcs de stationnement et même de quelques grands immeubles à usages divers.

Le troisième aspect du problème est le suivant : La Villette emploie directement environ 3.200 employés, et plus de 5.000 personnes en vivent dans sa proximité immédiate, comme je l'ai déjà dit. Or, la destruction puis la reconstruction, outre qu'elles créent de profonds bouleversements dans la vie des employés et des personnels qui dépendent de La Villette et dans l'activité de tous les établissements industriels, scientifiques ou hospitaliers qui s'y approvisionnent, serait d'un coût considérable — je l'ai démontré — sans cependant aboutir à la moindre création d'emplois.

Une affirmation sommaire du Gouvernement laisse croire que, si ces personnels retrouvent leur situation après cette opération, la nation, pas plus que l'emploi, n'y aurait rien perdu. C'est une opinion simpliste et complètement fautive.

En effet, il y a déjà la perte totale, ajoutée à la précédente, des 70 à 80 milliards d'anciens francs de différence de coûts entre les deux solutions possibles et qui sont inutilement consommés. Avec une telle somme, il aurait été possible de créer, à raison de deux millions d'anciens francs par emploi industriel moyen nouveau, 35 à 40.000 emplois pour la nation tout entière.

Il fallait souligner ce fait capital, particulièrement regrettable dans une période où le chômage n'est pas négligeable, où des menaces pèsent sur l'emploi et où, en outre, une très forte création d'emplois s'impose pour l'incorporation annuelle de 210.000 à 225.000 jeunes dans la vie active et pour la correction exigée par le vieillissement élevé et croissant de la population française.

Un tel gaspillage est à la fois extrêmement choquant, immoral, inacceptable et totalement scandaleux.

Enfin, ce nouveau scandale est l'illustration frappante de décisions de l'Etat prises unilatéralement, sans tenir le moindre compte des avis et des intérêts des personnes concernées et de décisions de l'administration prises directement, sans concertation ni participation et qui réduisent au chômage plusieurs milliers de salariés de la région parisienne.

Toute cette affaire fait apparaître les intérêts de groupes financiers immobiliers, ce qui n'est peut-être pas qu'une coïncidence et ajoute à l'énormité du deuxième et nouveau scandale de La Villette. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Bien que ce ne soit pas l'usage, je tiens à répondre à M. Stehlin.

Vous dites qu'un certain nombre de travailleurs sont réduits au chômage et c'est vrai. Mais en 1968 on a abattu à La Villette 90.000 tonnes de viande et, en 1973, 30.000 tonnes. Compte tenu de la disparition de l'abattage, comment serait-il possible de maintenir une activité à La Villette ?

**M. Paul Stehlin.** Monsieur le président, puis-je répondre à M. le ministre ?

**M. le président.** Non, monsieur Stehlin, le règlement ne me permet pas de vous donner la parole.

**M. Michel Durafour.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Durafour, pour un rappel au règlement.

**M. Michel Durafour.** Monsieur le président, je me permets de vous rappeler que lorsqu'un orateur a été mis en cause, il a le droit d'intervenir en fin de séance.

Puisque vous venez de refuser la parole à M. Stehlin, cela signifie que M. le ministre attendra jusqu'à la fin de la présente séance que M. Stehlin puisse lui répondre.

**M. le président.** Monsieur Michel Durafour, M. Stehlin n'a pas été mis en cause. M. le ministre s'est borné à lui répondre à ses propos qui, eux, sans conteste, mettaient en cause le Gouvernement.

Toutefois je ne vois aucun inconvénient, bien au contraire, à ce que M. le ministre reste jusqu'à la fin de la séance. Nous aurons alors plaisir à l'entendre.

Il reste que le règlement est le règlement et que je suis à ce fauteuil pour le faire respecter.

#### CONDITIONS DE TRAVAIL A LA S. N. C. F.

**M. le président.** M. Laurissergues demande à M. le Premier ministre quelles décisions il compte prendre en vue de remédier au manque d'effectifs, aux conditions de travail déplorables, aux salaires insuffisants et à l'absence d'une véritable concertation qui sont à l'origine du malaise actuel des personnels de la S. N. C. F.

La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

**M. Joseph Comiti, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Ce sont certainement les mouvements d'arrêts de travail déclenchés récemment par deux organisations syndicales de cheminots qui ont conduit M. Laurissergues à faire état du malaise social qui régnerait actuellement à la S. N. C. F.

Sans insister sur le fait que ces mouvements n'ont pas été suivis par plus du tiers du personnel, la question posée appelle les précisions suivantes :

En ce qui concerne d'abord le manque d'effectifs, le contrat de programme conclu en 1969 entre l'Etat et la S. N. C. F. prévoyait que les effectifs de cheminots n'excéderaient pas, fin 1973, 270.000 agents. Il ne s'agissait pas là, naturellement, d'un objectif formel mais d'une prévision qui pouvait être affectée par d'autres facteurs, tels que l'évolution du trafic, la modernisation de l'entreprise, les gains de productivité, etc.

Cette prévision a donc été, en fait, infléchie pour tenir compte de l'évolution économique générale ainsi que d'autres éléments propres à l'entreprise, telle la réduction de la durée du travail. En fait, en juillet dernier, l'effectif atteignait près de 289.000 agents, compte tenu précisément du souci de la direction de l'entreprise de ne pas peser sur les conditions du travail du personnel, tout en maintenant la sécurité des circulations et la qualité du service offert. Plus de 9.000 agents ont été recrutés au cours des trois premiers trimestres de 1973.

Des mesures spécifiques ont été prises pour pallier les difficultés de recrutement d'ordre local. En effet, l'évolution favorable de la conjoncture économique, outre le supplément de trafic qu'elle a engendré, a entraîné certaines tensions sur le marché de l'emploi et provoqué quelques difficultés de recrutement qui sont actuellement sur le point d'être résolues.

Quant aux conditions de travail, la durée hebdomadaire du travail, qui était en 1969 de 44 heures 30, est actuellement de 41 heures et, selon l'engagement pris par le directeur général, elle doit être ramenée à 40 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1974. La mise en application pratique de cette durée du travail, aussi bien pour le personnel roulant que pour le personnel sédentaire, fait l'objet d'un examen constant au niveau de l'entreprise et des services du ministère des transports, avec la participation étroite des représentants des organisations syndicales ; le règlement applicable au personnel sédentaire fait actuellement l'objet d'une étude qui devrait aboutir à des conclusions en 1974.

Il n'empêche qu'il est de la nature même du transport public de comporter un certain nombre de sujétions telles que les services par roulement, les travaux de nuit, les dimanches et jours fériés.

La direction de l'entreprise s'efforce de limiter l'effort demandé à son personnel en ce domaine en réduisant aussi largement que possible les travaux de nuit et du dimanche, qui ont diminué respectivement de 17 p. 100 et de 20 p. 100 depuis 1969, et d'améliorer la rémunération de ces sujétions en relevant progressivement les taux des indemnités correspondantes, une dernière augmentation relativement importante étant intervenue le 1<sup>er</sup> octobre 1973.

Pour ce qui est des salaires, ils relèvent de la négociation entre la direction de l'entreprise et les organisations syndicales. Un accord a d'ailleurs été conclu avec cinq d'entre elles pour l'année 1973 et la clause de sauvegarde qu'il comportait, pour prémunir les cheminots contre la hausse des prix, a reçu application. Il y a lieu d'indiquer également que, pour tenir compte de l'effort déployé au cours de la période d'été, une gratification exceptionnelle de 120 à 350 francs a été accordée à tous les cheminots en septembre. L'ensemble de ces dispositions permettra, à la fin de 1973, une amélioration du niveau de vie, pour l'année, au moins égale à 2 p. 100.

La concertation s'exerce à la S. N. C. F. à tous les niveaux d'une manière constante, pour les problèmes de salaires avec la direction générale, pour l'ensemble des autres problèmes au sein de la commission mixte du statut du personnel qui se réunit pratiquement chaque semaine.

Enfin, le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports a convoqué pour le 31 octobre prochain une « réunion tripartite », comprenant des représentants de la direction de la S. N. C. F., des organisations syndicales et du ministère des transports. Cette procédure originale de concertation entre le ministère de tutelle, la direction et les syndicats de l'entreprise nationale, procédure qui existe à la S. N. C. F. depuis 1968, permettra d'examiner les conditions d'exécution du « contrat de programme » qui lie actuellement l'Etat et la S. N. C. F. et de recueillir l'avis des cheminots sur la situation actuelle et les perspectives d'avenir de leur entreprise.

**M. le président.** La parole est à M. Laurissergues.

**M. Christian Laurissergues.** Monsieur le ministre, vous le savez, la très grande majorité des cheminots sont fort attachés à leur entreprise, à son avenir ainsi qu'à l'esprit qui lui a permis de devenir ce qu'elle était ; je dis bien « ce qu'elle était » et je regrette d'être obligé d'employer le passé. Mais, de plus en plus, disparaît la qualité des services qui a fait autrefois le renom de la S. N. C. F. Les raisons en sont fort simples ; je les ai résumées en quatre points dans ma question.

Je constate d'ailleurs que vos réponses n'apporteront aucun élément de réconfort à la profession, pas plus qu'elles ne pourront la rassurer.

Les conditions de salaires sont tellement mauvaises que la direction générale de la S. N. C. F. a été contrainte d'instaurer une prime à l'embauche pour susciter les candidatures.

Vous avez d'ailleurs oublié de nous dire, monsieur le ministre, que si cinq organisations sur sept ont signé l'accord de salaires avec la S. N. C. F., les deux organisations qui ne l'ont pas signé représentent 80 p. 100 du personnel.

Dans une note, que j'ai sous les yeux, M. le directeur général signale au personnel que les salaires augmenteront en fin 1973 de 9,30 p. 100 à 10 p. 100, en moyenne. On sait ce que cela veut dire, lorsqu'on connaît la hiérarchie des salaires à la S. N. C. F. En outre, l'augmentation du coût de la vie atteindra alors au moins 9 p. 100. Jugez ce qui restera aux cheminots !

Le manque d'effectifs est tellement réel que la direction a négocié une convention avec l'office national des chemins de fer du Maroc pour obtenir de la main-d'œuvre.

A ce propos, monsieur le ministre, nous n'avons certainement pas la même source de renseignements. Vous nous dites, en effet, que, pour le premier trimestre de 1973, la S. N. C. F. aurait recruté 9.000 personnes. Voici, à titre d'exemple, les chiffres du comité mixte professionnel, en date du 25 juillet 1973 et valables pour les cinq premiers mois de 1973 : embauchage, 2.075 personnes ; démissions, 1073 personnes ; départs à la retraite : 1.160 personnes. Le recrutement est donc annulé puisque l'effectif est finalement amputé de 158 personnes.

Cette situation provoque des retards dans l'attribution des congés : 28.000 jours imputables sur 1972 ont été attribués en avril 1973 et 6.000 en mai 1973. D'autres éléments alimentent aussi le mauvais climat.

Les conditions de travail se caractérisent par les refus de congés, les repos décalés ou réduits, ce qui perturbe la vie familiale, des difficultés de plus en plus grandes pour le personnel d'assumer dans de bonnes conditions les tâches qui lui sont

confiées, la perte de tout l'investissement mis au service de la formation du personnel démissionnaire et, surtout, le danger d'une diminution de la sécurité, non seulement au niveau du personnel, mais également à celui des usagers.

Le premier contrat de programme arrive à expiration. Un nouveau contrat doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1974, qui doit orienter le budget de la Société nationale des chemins de fer français et déterminer l'avenir des employés.

Les organisations syndicales ont demandé, pour ne pas être mises devant le fait accompli, l'ouverture immédiate de discussions tripartites. Seule réponse que la Société nationale des chemins de fer français ait pu faire au personnel : des négociations s'ouvriront dès que le climat social le permettra !

Il y a là d'ailleurs, dans ces propos, une incohérence : d'une part, on crée les conditions de dégradation du climat social et, de l'autre, on dit que la concertation sera établie dès que le climat se sera amélioré.

Croyez-vous, monsieur le ministre, pouvoir ainsi vous faire entendre et être compris ?

Vous savez combien les travailleurs du rail ont toujours su faire les sacrifices qui leur étaient demandés, surtout lorsque ceux-ci concernaient l'évolution et la modernisation de leur outil de travail, mais ils ont toujours exigé que l'usager et la collectivité y trouvent intérêt. Pour ces raisons, vous ne pouvez leur demander plus, et ils ne peuvent être tenus pour responsables du mauvais climat et de la dégradation de la qualité des services.

En conclusion, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur le fait qu'une entreprise de cette importance ne peut normalement fonctionner qu'en établissant des relations normales avec ses employés. Pour toutes ces raisons, ne laissez pas s'instaurer une situation permanente de conflit social. Faites en sorte que, très rapidement, satisfaction soit donnée au personnel, dans l'intérêt collectif. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. le président.** Monsieur Stehlin, vous m'aviez demandé à intervenir à la fin de la séance des questions orales pour répondre à M. le ministre. Vous avez la parole.

**M. Paul Stehlin.** Monsieur le ministre, dans votre réponse à ma question d'actualité, vous avez opposé au chiffre de chômeurs que j'ai indiqué la baisse de rentabilité considérable de l'entreprise de La Villette en 1973. Mais je n'ai pas trouvé dans votre réponse la raison pour laquelle le Gouvernement n'a pas tenu mieux compte des suggestions que pouvaient lui faire les organisations professionnelles.

Or, sur leur invitation, je me suis rendu à La Villette avant les dernières élections législatives, lorsque j'étais encore un cas particulier dans Paris.

Ces organisations professionnelles m'ont indiqué que, moyennant une somme qui n'était pas considérable au regard de ce que coûtera la destruction, cette entreprise pouvait devenir, sinon très rentable, du moins rentable ; en tout cas, la perte pourrait être infiniment moins importante qu'elle ne le sera avec la solution qui est actuellement décidée.

**M. le président.** Je remarque, monsieur Stehlin, que votre intervention n'a comporté aucune allusion à un fait personnel.

**M. Bertrand Denis.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Bertrand Denis, pour un rappel au règlement.

**M. Bertrand Denis.** Monsieur le président, je suis heureux que M. Stehlin ait pu s'exprimer, mais je vous fais remarquer qu'ainsi un débat sur La Villette a été ouvert.

Je regrette que d'autres orateurs ne puissent intervenir, car j'aurais aimé aussi participer à ce débat, puisque je représente le département qui envoie le plus de têtes de bétail à La Villette.

**M. le président.** Voilà bien le danger que court la présidence lorsqu'elle se montre libérale ! (*Sourires.*)

La séance réservée par priorité aux questions orales est terminée.

Je vais ouvrir immédiatement la séance prévue pour la suite de l'ordre du jour.

— 3 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à seize heures dix, troisième séance publique :

Suite de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1974, n° 646. (Rapport n° 681 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission de finances, de l'économie générale et du Plan.)

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974, n° 646. (Rapport n° 681 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Services du Premier ministre :

Section I. — Services généraux : Information :

(Annexe n° 26. — M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 682, tome XI, de M. Boinvilliers au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Office de radiodiffusion-télévision française (ligne 101 de l'état E) :

(Annexe n° 44. — M. Le Tac, rapporteur spécial ; avis n° 682, tome XVIII, de M. Préaumont au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Budget annexe de l'Imprimerie nationale :

(Annexe n° 37. — M. Dalbera, rapporteur spécial.)

Budget annexe des Monnaies et médailles :

(Annexe n° 39. — M. Combrisson, rapporteur spécial.)

Départements d'outre-mer :

(Annexe n° 13. — M. de Rocca Serra, rapporteur spécial ; avis n° 685, tome IV, de M. Sablé au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 686, tome IV, de M. de Gastines au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, quatrième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
MARCEL CHOUVET.